

# Quand le salarié refuse une modification de ses conditions de travail



© 2024 Les Echos Publishing

Le salarié qui refuse un simple changement de ses conditions de travail peut être licencié pour faute. Et s'il refuse également d'exécuter son préavis aux nouvelles conditions de travail imposées par son employeur, il est alors privé de l'indemnité compensatrice correspondante.

---

# Reprise des actes accomplis pour le compte d'une société en formation



© 2024 Les Echos Publishing

L'assouplissement de la procédure de reprise des actes

accomplis par les futurs associés pour le compte d'une société en formation est confirmé. Un acte peut désormais être valablement repris par une société en formation dès lors que la commune intention des parties était de le conclure pour le compte de celle-ci même si cet acte ne le mentionne pas expressément.

---

## Cession d'actions : l'ordre de mouvement peut résulter d'un formulaire Cerfa



© 2024 Les Echos Publishing

Le formulaire Cerfa n° 2759, qui comporte toutes les informations nécessaires à la société pour qu'elle inscrive une cession d'actions sur le registre des mouvements de titres et sur le compte-titres de l'acquéreur, peut valoir ordre de mouvement.

---

# Contrôle fiscal et secret professionnel de l'avocat



© 2024 Les Echos Publishing

Selon la Cour de justice européenne, une consultation juridique d'avocat est couverte par le secret professionnel. Une autorité fiscale n'est donc pas en droit d'exiger la communication de la documentation relative à cette consultation.

---

## Qui doit prouver l'irrégularité de l'assemblée générale d'une association ?

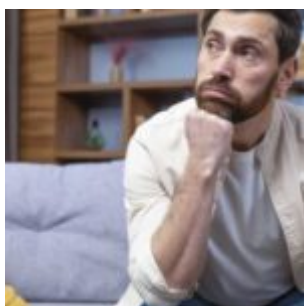


© 2024 Les Echos Publishing

Il appartient à la personne qui demande en justice l'annulation de l'assemblée générale d'une association d'apporter la preuve de l'irrégularité commise.

---

# Un salarié n'a pas à être joignable en permanence



© 2024 Les Echos Publishing

Un employeur ne peut pas sanctionner un salarié qui ne répond pas à des appels ou des SMS sur son téléphone personnel en dehors de ses heures de travail.

---

# Obligation de reclassement : proposez des offres d'emploi précises !



© 2024 Les Echos Publishing

Les offres de reclassement proposées à un salarié menacé de licenciement économique doivent être précises. À défaut,

l'obligation de reclassement de l'employeur n'est pas respectée et le licenciement prononcé est dénué de cause réelle et sérieuse.

---

## **Escroqueries au faux conseiller bancaire : la banque doit-elle rembourser ?**



© 2024 Les Echos Publishing

Le client d'une banque qui a procédé à des virements frauduleux à la suite d'un appel téléphonique d'une personne qui s'est fait passer pour un conseiller bancaire, le numéro de téléphone affiché étant celui de banque, est en droit d'obtenir le remboursement des sommes considérées.

---

## **Propos à caractère sexuel échangés par mail : un**

# Licenciement justifié ?

est-il



© 2024 Les Echos Publishing

Le licenciement fondé sur des propos à caractère sexuel échangés via la messagerie professionnelle mais dans le cadre d'une conversation privée, porte atteinte au droit à l'intimité de la vie privée du salarié. Ce licenciement est donc nul.

---

# Tous les comptes utilisés à l'étranger doivent être déclarés



© 2024 Les Echos Publishing

Le Conseil d'État élargit la notion de compte à l'étranger : l'obligation déclarative s'étend au-delà des comptes dont le contribuable est lui-même titulaire ou pour lesquels il

dispose d'une procuration.